

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 02-0621 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ** qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 juin 2021 à 19h30 de manière hybride, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le **Règlement no 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi**. Ce règlement entre en vigueur le 5 juillet 2021.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: [https://mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php). Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour de juillet de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le greffier,

David Legrand, avocat